

Décret

Générale

modern

Décret n° 2006-0256/PR/MDCBW portant création de la mission officielle du Pèlerinage pour l'année 2006.

n° 2006-0256/PR/MDCBW

Ministère

Ministère Délégué auprès du Ministre de la Justice chargé
des Biens wakfs

Date de publication

30 octobre 2006

Numéro JO

n° 20 du 31/10/2006

Date du numéro

31 octobre 2006

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa constitution du 15 septembre 1992

VULa loi n°95/AN/00/4ème L portant organisation du Ministère Délégué, chargé des Biens Waqfs et des Affaires Musulmanes

VULe décret n°2005-0067/PRE du 21 mai 2005 portant nomination du Premier Ministre

VULe décret n°2005-0069/PREdu 22 mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est créé une mission officielle pour le pèlerinage à la Mecque.

Article 2

La mission officielle pour le pèlerinage accompagne les pèlerins aux lieux saints de l'Islam. Elle est chargée de tous les aspects ayant trait à l'organisation de ce culte religieux à savoir :1- Administration et encadrement,2- Sensibilisation et orientation religieuse,3- Suivi médical

Article 3

La mission officielle coordonne son action avec le consulat général de Djibouti à Djedda et les autorités saoudiennes afin de permettre aux pèlerins Djiboutiens d'accomplir leurs devoirs religieux dans de bonnes conditions.

Article 4

Article 4

Article 5

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH